

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Compte rendu de la séance du 29 mars 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, le mercredi 29 mars 2017 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISSOT, Maire, suite à la convocation en date du mercredi 15 mars 2017.

Présents: Gérard PARAISSOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Audrey DELMOTTE, Vanessa FREROT, François HEDOUIN, Bruno SUEUR, Véronique CAUCHON

Représentés: Claude EECKHOUT, Sylvie DUFOSSE, Jean-Claude BARBIER

Secrétaire de la séance: Gérard ROGER

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'y ajouter un point :

- Indemnités de fonction aux Maire, Adjointes et Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1er février 2017

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu du Conseil Municipal du 1er février 2017. Madame Véronique CAUCHON précise qu'elle demandait que soit revu le tarif de location des barnums aux associations, à savoir 2 locations payantes et 1 location à tarif réduit. Ce sujet sera évoqué en Commission.

2) Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CARPENTIER, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 dressé par le receveur de la Trésorerie d'Abbeville.

3) Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CARPENTIER, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses			Recettes	
011	Charges à caractère général	117 663,87	002	Excédent antérieur reporté	183 323,22
012	Charges de personnel	167 474,25	013	Atténuation de charges	17 671,61
014	Atténuation de charges	26 796,00	70	Produits des services	17 826,38
65	Autres charges gestion courante	57 168,91	73	Impôts et taxes	239 981,10
66	Charges financières	6 125,74	74	Dotations et participations	210 529,33
67	Charges exceptionnelles	321,12	75	Autres produits gestion courante	32 297,18
042	Opération d'ordre	8 307,00	77	Produits exceptionnels	629,22
	Total	383 856,89		Total	702 258,04

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement reporté	122 643,29	001	Excédent antérieur reporté	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	8 159,75	10	Dotations Fonds divers Réserves	47 071,07
20	Immobilisations incorporelles	6 631,59	13	Subventions d'investissement	0,00
204	Subventions d'équipement	0,00	16	Emprunts	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	103 564,86	204	Subventions d'équipement versées	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	040	Opération d'ordre	8 307,00
	Total	240 999,49		Total	269 666,36

Résultat de clôture de l'exercice 2016	Fonctionnement	318 401,15 €
	Investissement	28 666,87 €
	Total	347 068,02 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 75 859,00 €

4) Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CARPENTIER, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté 271 209,02 €
- à la couverture de financement de la section d'investissement 47 192,13 €

5) Convention technique - RD 173. Aménagement de trottoirs (DE201707)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'établir une convention technique et financière pour des travaux concernant l'aménagement des trottoirs, rue de Béhen sur la RD 173 en agglomération du PR 17+475 au PR 17+815, entre le Département de la Somme et la Commune de MOYENNEVILLE.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6) Préparation du Budget Primitif 2017

Monsieur ROGER fait état des différents devis des commissions comme il avait été demandé lors de la dernière réunion.

7) Indemnités de fonction aux Maire, Adjoint et Conseiller Municipal (DE201706)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 1er janvier 2017, de fixer le montant des indemnités comme suit :

- Indemnité de fonction de Monsieur **Gérard PARAISOT**, Maire : le taux de **31 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité de fonction de Monsieur **Marcel CARPENTIER**, 1er Adjoint au Maire : le taux de **7 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité de fonction de Monsieur **Gérard ROGER**, 2ème Adjoint au Maire : le taux de **7 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité de fonction de Monsieur **Eric DUFESTEL**, 3ème Adjoint au Maire : le taux de **7 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité de fonction de Monsieur **Vincent DELECUSE**, 4ème Adjoint au Maire : le taux de **7 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Indemnité de fonction de Monsieur **Jean-Claude BARBIER**, Conseiller Municipal : le taux de **5 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

8) Questions diverses

Madame DELIGNY questionne concernant l'installation d'un terrain de pétanque et précise que l'Association des ACPG-CATM souhaite renouveler les actions avec le CCAS. La Commission Aménagement des espaces de vie va étudier le projet.

Madame FREROT questionne concernant l'aire de jeux. Ce projet sera à développer avec un projet d'ensemble.

Madame CAUCHON précise qu'il y a des déchets au passage à Gué et diffusent des odeurs.

Monsieur DUFESTEL rappelle la formation d'un trou à la toiture du bâtiment à pompe.

Monsieur SUEUR suggère de mettre en valeur le monument aux morts par le fleurissement et l'illumination.

Madame DELMOTTE présente à l'assemblée le site de Moyenneville.

Monsieur le Maire remercie Madame DELMOTTE pour son travail pour les renseignements des différents onglets ainsi que Monsieur CHAMBENOIT pour son assistance technique au démarrage.

Séance levée à 21 heures 45